

## INTRO

## Intégrer les étrangers

Depuis un certain temps, on parle beaucoup du concept de la «double nationalité» destinée à donner la possibilité aux étrangers désireux d'acquérir la nationalité luxembourgeoise sans qu'ils soient obligés de se séparer de la culture, des mœurs et des racines de leur pays d'origine. Avant-hier soir, la Chambre de commerce du Luxembourg avait pris l'initiative d'organiser une conférence-débat sur ce sujet en invitant, en tant que conférenciers, le ministre de la Justice, Luc Frieden (auteur du projet de loi en question), le professeur émérite de l'université de Louvain (et sénateur belge), Francis Delpérée, le président du CLAE (Comité de liaison et d'action des étrangers), Antoni Montserrat, et le président de la Chambre de Commerce, Michel Wurth, mieux connu comme membre dirigeant du groupe industriel ArcelorMittal. En fait, ce projet de loi n'est que l'apogée d'une série de trois projets de loi, comme l'a expliqué, dans son introduction, le directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna. Le premier projet de loi cherche à simplifier le droit à l'immigration pour ouvrir le marché du travail aux citoyens de tous les Etats membres de l'UE. Le deuxième projet de loi concerne l'intégration des non-Luxembourgeois en introduisant une sorte de «contrat d'accueil» invitant les deux parties à faire des efforts pour une intégration réussie. Le troisième projet enfin «couronne» la série.

Conférence-débat sur la réforme du droit de la nationalité à la Chambre de Commerce

# «Il faut vendre la nationalité»

Premier orateur de la conférence, Francis Delpérée est professeur émérite de l'université de Louvain, spécialiste du droit constitutionnel et sénateur belge. Il a déjà rédigé il y a quatre ans, avec un confrère, un avis sur la double nationalité, à la demande du ministre Luc Frieden.

■ Selon l'orateur, la nationalité «est un sujet qui touche à l'intimité d'une nation». Où se situe le problème de la nationalité au Luxembourg? En regardant les chiffres, Francis Delpérée constate que le Luxembourg a 475.000 habitants, mais seulement 226.000 votants, ce qui signifie que moins de la moitié de la population totale décide des choix politiques.

La déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 avait prescrit qu'il y avait «un Etat, une nationalité et une citoyenneté». Or, ce schéma est dépassé, selon Francis Delpérée. Depuis le traité de Maastricht, il existe une citoyenneté «partagée», du moins au niveau communal, puisque les citoyens de l'UE ont le droit de participer aux élections communales du pays où ils résident, même si ce n'est pas leur pays d'origine. «Etre citoyen dans deux pays n'est pas contradictoire, mais complémentaire», selon Francis Delpérée. A son avis, il faut reconnaître une citoyenneté «multiple», à la fois luxembourgeoise, européenne et communautaire. En fait, la citoyenneté est «un problème politique», selon l'orateur qui estime



Selon Francis Delpérée, «la nationalité doit être un concept neutre qui permet à chacun de tirer profit des avantages de l'appartenance à un pays»

(Photo: Anouk Antony)

que le Luxembourg est un carrefour européen à tous les égards. Or, «accepter la diversité ne signifie pas renoncer à sa langue», à sa culture et à ses habitudes.

### «Pas une seule solution»

Quant aux solutions, il n'y a pas qu'une seule solution, sinon il y a longtemps qu'elle serait appliquée. «Il n'y a pas de brevet», selon Francis Delpérée.

A son avis, une partie de la solution se situe sur le terrain social. Se sentir «Luxembour-

geois» signifie qu'on doit se sentir membre d'une nation, accepter son organisation politique et s'intégrer dans sa vie culturelle et sociale. Certes, «dès qu'une personne a acquis la nationalité luxembourgeoise, elle n'a pas besoin de subir un test ADN pour montrer qu'elle est luxembourgeoise», déclare Francis Delpérée. Mais d'un autre côté, la personne qui a acquis la nationalité luxembourgeoise «doit respecter les Luxembourgais qui ont leur propre culture, leur propre

langue, leurs propres racines». En fait, la nationalité devient le «contrat d'adhésion» du nouveau Luxembourgeois avec le pays qui l'accueille. Sur le terrain politique, cela veut dire qu'il faut vendre la nationalité», estime Francis Delpérée.

En fin de compte, la nationalité ne doit plus être une conception émotionnelle, mais «neutre» qui permet à chacun de tirer profit des avantages de l'appartenance à un pays.

■ Paul Katow



## Une réforme «insuffisante»

Les deux derniers orateurs, Antoni Montserrat (président du CLAE) et Michel Wurth (président de la Chambre de Commerce) ont tous deux critiqué la condition qu'un étranger voulant devenir Luxembourgeois doit avoir résidé au pays depuis sept ans. Ils auraient préféré que la durée de résidence de cinq ans prévue actuellement ait été maintenue. Pour Antoni Montserrat, il s'agit là d'un message ressenti comme négatif.

Quant à Michel Wurth, il a insisté, entre autres, sur le fait que 74 % des créations de nouvelles entreprises au Luxembourg sont le fruit d'efforts d'étrangers. 66 % des salariés au Luxembourg n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. Par ailleurs, la main-d'œuvre non luxembourgeoise est plus qualifiée que la main-d'œuvre luxembourgeoise.

D'autre part, Michel Wurth note qu'il y a une surreprésentation de Luxembourgeois dans la fonction publique, tandis qu'il y a une surreprésentation de non-Luxembourgeois surtout dans le secteur bancaire et financier. En fin de compte, M. Wurth estime que cette réforme «est généreuse, mais insuffisante».

# «Un élément-clé pour l'avenir»

Au début de ses explications sur la «philosophie» du projet de loi qu'il a rédigé, le ministre de la Justice, Luc Frieden, précise que «la façon dont nous réussirons à intégrer les étrangers est un élément-clé pour l'avenir de notre pays».

■ Le ministre souligne que, si le Luxembourg est devenu un centre international, c'est grâce à la contribution des étrangers.

La «philosophie» du projet de loi consiste à tenter de combiner l'esprit d'ouverture des Luxembourgeois avec l'effort d'intégration des étrangers qui veulent devenir Luxembourgeois. La «nation» est un concept qui évolue au fil de l'Histoire, surtout lors d'événements dramatiques (guerre, prise d'otages dans une crèche à Wasserbillig, accident d'un avion de Luxair...). «La nationalité, c'est le couronnement du processus d'intégration», insiste Luc Frieden.

La double nationalité est un geste en faveur des étrangers qui



Le ministre Luc Frieden est l'auteur de la réforme du droit de la nationalité luxembourgeoise qui introduit la double nationalité (Photo: archives La Voix)

veulent s'intégrer tout en n'étant pas forcés de renoncer à leur nationalité d'origine, à condition que leur pays d'origine accepte le concept de double nationalité (ce qui n'est pas le cas de la Belgique et des Pays-Bas).

Luc Frieden énumère quatre conditions. D'abord, la durée de résidence au Luxembourg est prolongée de cinq ans actuellement à sept ans, «un bon critère» d'après le ministre. Ensuite, le candidat devra suivre un cours

obligatoire d'instruction civique (sans test à la fin) sur le fonctionnement de nos institutions. Troisièmement, le candidat ne doit pas avoir commis d'actes graves dans son pays d'origine.

Dernier point: le ministre songe à introduire, par un règlement grand-ducal, un test sur la connaissance (plutôt passive qu'active) de la langue luxembourgeoise, le candidat devant être capable de dire quelques phrases simples. Les résidents venus au pays avant 1984 seront dispensés de ce test, tout comme les immigrants de deuxième et troisième génération. Un amendement sur ce point a été déposé au Conseil d'Etat dont l'avis est attendu d'urgence par le gouvernement qui veut faire voter la loi en 2008.

Si le multilinguisme doit rester un point fort des Luxembourgeois, la langue luxembourgeoise doit être la langue véhiculaire commune chez nous, estime Luc Frieden. Enfin, le projet prévoit que la nationalité ne sera plus accordée par la Chambre, mais par le gouvernement.

■ Paul Katow